

Taux de rendement sur la base de tarification

Table des matières

1	Coût moyen pondéré du capital	5
2	Coût de la dette	6
3	Rendement sur l'avoir propre	7

1 Coût moyen pondéré du capital

	Taux	Structure du capital	Taux pondéré
Dette	7,104 %	70 %	4,973 %
Avoir propre	8,577 %	30 %	2,573 %
Coût moyen pondéré du capital			7,546 %

1 Le présent calcul indique une diminution de 0,263 % du coût moyen pondéré du capital par
 2 rapport au coût moyen pondéré du capital de 7,809 % en 2010, résultant de l'effet combiné
 3 de la diminution de 0,077 % du taux de la dette (effet pondéré de - 0,054 %) et de la
 4 diminution de 0,697 % du rendement des capitaux propres (effet pondéré de - 0,209 %).

5 L'écart de 0,341 % entre le coût moyen pondéré du capital de 2011 (7,546 %) et celui
 6 autorisé par la Régie en 2011 (7,205 %) résulte du taux de rendement inférieur du coût de
 7 la dette qui s'établit à 7,104 % comparativement au taux autorisé de 7,234 % (effet pondéré
 8 de -0,091 %) ainsi que du taux de rendement supérieur de l'avoir propre, qui s'établit à
 9 8,577 % comparativement au taux autorisé de 7,137 % (effet pondéré de 0,432 %).

10 Le coût moyen pondéré du capital représente le taux de rendement sur la base de
 11 tarification et peut être illustré comme suit :

Bénéfice net réglé pour les fins tarifaires ¹	434,2 M\$
Frais financiers ²	+ 839,1 M\$
Bénéfice net réglé avant frais financiers	1 273,3 M\$
Base de tarification ³	16 874,5 M\$
Taux de rendement sur la base de tarification	7,546 %

12 Le détail des composantes Dette et Avoir propre est présenté ci-après.

¹ Voir la pièce HQT-2, Document 1.1.

² Voir la pièce HQT-2, Document 1.1.

³ Voir la pièce HQT-2, Document 2.

2 Coût de la dette

- 1 Le coût moyen réel de la dette est établi à 7,104 % pour l'année 2011, comparativement à
- 2 7,181 % pour l'année 2010. Le taux retenu par la Régie pour l'année 2011 était de 7,234 %.
- 3 Ainsi, le coût réel 2011 présente un écart de (0,130 %) par rapport au taux retenu.

Coût de la dette

Éléments en M\$		2011 réel	2011 autorisé	Écart
+	Intérêts sur dette à long terme	2 628	2 651	(23)
	Frais de garantie	185	188	(3)
	Numérateur	2 813	2 839	(26)
/				
-	Dette à long terme et à perpétuité plus swaps	39 814	39 493	321
	Éléments dans valeur de la dette et des swaps n'ayant pas contribué à financer les actifs:			
	• Cumul des résultats étendus	(81)	(68)	(13)
	• Solde des radiations norme 1650	967	973	(6)
	• Solde des radiations nouvelles normes 2007	(145)	(146)	1
	• Autres éléments dans valeur de la dette et des swaps non inclus au numérateur	(517)	(518)	1
	Dénominateur	39 590	39 251	339
=		7,104%	7,234%	(0,130%)

Les totaux sont calculés à partir des données non arrondies

- 4 Notes 1. Les variables apparaissant au numérateur correspondent à la somme des 12 mois.
- 5 2. Les variables apparaissant au dénominateur correspondent à la moyenne des 13 soldes mensuels de décembre
- 6 2010 à décembre 2011.

7 La différence entre le niveau projeté du coût de la dette autorisé par la Régie et le niveau
8 réel 2011 s'explique par la variation à la baisse des taux d'intérêt (« effet prix ») ainsi que
9 par d'autres facteurs (« effet volume »).

10 Ainsi, les taux d'intérêt de court terme réels inférieurs aux taux projetés (taux moyen annuel
11 de 1,290 % comparativement au taux prévu de 2,117 %) se sont traduits par une baisse de
12 0,092 % du coût moyen de la dette (« effet prix »). D'autre part, une baisse de 0,038 % du
13 coût de la dette est attribuable à « l'effet volume ». Cette baisse provient principalement
14 d'un volume d'emprunt en 2011 supérieur au niveau prévu, en raison de préfinancement.

Variation du coût de la dette

Variation totale	(0,130 %)
- Effet des taux d'intérêt	(0,092 %)
- Effet volume	(0,038 %)

3 Rendement sur l'avoir propre

Avoir propre présumé relatif aux activités réglementées

Base de tarification ⁴	16 874 511 000 \$
x Portion Avoir propre de la structure du capital ⁵	<u>30 %</u>
Avoir propre présumé relatif aux activités réglementées	<u>5 062 353 300 \$</u>

Rendement des capitaux propres

Bénéfice net pour les fins tarifaires ⁶	434 200 000 \$
Avoir propre présumé relatif aux activités réglementées	÷ <u>5 062 353 300 \$</u>
Rendement des capitaux propres	<u>8,577 %</u>

⁴ Voir HQT-2, Document 2.

⁵ Dans sa décision D-2002-95 rendue le 30 avril 2002, la Régie de l'énergie a reconnu, pour l'établissement des tarifs de transport d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2001, une structure du capital présumée comportant 70 % de capitaux empruntés et 30 % de capitaux propres.

⁶ Voir HQT-2, Document 1.1.